

VALLOUREC

Société anonyme

12, rue de la Verrerie
92190 Meudon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

KPMG S.A.
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

VALLOUREC

Société anonyme

12, rue de la Verrerie
92190 Meudon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société VALLOUREC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VALLOUREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes

Notes B « Principes comptables - Titres de participation », C.1 « Mouvements de l'actif immobilisés – Titres de participations et Créances, Prêts, Autres immobilisations financières » et E.6 « Tableau des filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels

| Point clé de l'audit | Réponse d'audit apportée |
|--|---|
| <p>Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 3.969 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils correspondent aux titres de la société Vallourec Tubes SAS, sous-holding du groupe Vallourec. Les créances rattachées à des participations s'élèvent quant à elles à 1.701 millions d'euros.</p> <p>Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note B de l'annexe aux comptes annuels, la Société constitue une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres de participations est inférieure à la valeur nette comptable. De la même manière, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du groupe Vallourec pour les 5 premières années, d'une projection sur les 3 années suivantes et d'une valeur terminale.</p> <p>L'évaluation réalisée au 31 décembre 2022 a conduit, comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note C.1 de l'annexe aux comptes annuels, à comptabiliser une reprise de dépréciation de 1.661 millions d'euros pour cet exercice.</p> <p>Les prévisions de trésorerie ayant servi de base à la détermination des valeurs recouvrables ont été établies sur la base</p> | <p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité des titres de la société Vallourec Tubes, et - des modalités d'approbation des résultats de ce test par les organes de gouvernance. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres et des créances rattachées.</p> <p>Nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation, établies par la Société, et vérifié leur cohérence avec le budget 2023, approuvé par le Conseil d'Administration, et les estimations de la Direction issues du plan d'affaire.</p> <p>Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation, apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent notamment des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, |

| | |
|---|---|
| <p>des éléments disponibles à la date d'arrêtés des comptes, dans un contexte de reprise de l'activité Pétrole et Gaz, notamment en Amérique du Nord. Toutefois les difficultés à appréhender les perspectives d'avenir persistent notamment en lien avec le contexte inflationniste et son potentiel impact négatif sur les prix des matières premières et de l'énergie ainsi que l'impact du changement climatique sur le modèle d'affaires.</p> <p>Dans ce contexte, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations et le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes de la Société, et du fait que la détermination de la valeur d'utilité de ces titres requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la détermination de cette valeur.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - les prévisions d'évolution des coûts dans le contexte du plan stratégique « New Vallourec », et - les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. <p>Nous avons aussi analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, les perspectives de marché et les données prévisionnelles présentées au Conseil d'Administration.</p> <p>Enfin, nous avons (i) effectué nos propres analyses de sensibilité, (ii) vérifié l'exactitude arithmétique des calculs ainsi que (iii) vérifié que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net du groupe Vallourec.</p> |
|---|---|

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VALLOUREC par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2006 pour les deux cabinets.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 21^{ème} année sans interruption, compte tenu de la succession de mandats intervenue entre entités juridiques du réseau Deloitte.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 6 avril 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

 Alexandra Saastamoinen

 Veronique Laurent

Alexandra Saastamoinen

Véronique Laurent

| | | |
|------------|---|----------|
| 1.1 | Comptes sociaux de la société Vallourec S.A. | 2 |
| 1.1.1 | Bilan de la Société | 2 |
| 1.1.2 | Compte de résultat de la Société | 3 |
| 1.1.3 | Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 | 3 |
| 1.1.1 | A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes | 3 |
| 1.1.2 | B – Principes comptables | 4 |
| 14.1.2 | C – Notes relatives aux postes de bilan | 6 |
| 14.1.3 | D – Notes relatives aux postes du compte de résultat | 17 |
| 14.1.4 | E – Autres informations | 18 |

1.1 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.

1.1.1 Bilan de la Société

ACTIF

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2021 | 31/12/2022 |
|---|------------------|------------------|
| ACTIF IMMOBILISÉ | | |
| Immobilisations incorporelles | 414 | 414 |
| Immobilisations corporelles | 88 | 88 |
| Titres de participations | 2 308 429 | 3 969 429 |
| Créances, prêts, autres immobilisations financières | 1 700 875 | 1 700 732 |
| Total I | 4 009 806 | 5 670 663 |
| ACTIF CIRCULANT | | |
| Créances d'exploitation | 1 107 | 1 359 |
| Autres créances | 412 180 | 415 750 |
| Valeurs mobilières de placement | 5 879 | 700 |
| Disponibilités | 58 | 57 |
| Charges constatées d'avance | 467 | 410 |
| Écarts de conversion actif | - | 2 |
| Total II | 419 691 | 418 278 |
| TOTAL DE L'ACTIF (I + II) | 4 429 497 | 6 088 941 |

PASSIF

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2021 | 31/12/2022 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 4 579 | 4 636 |
| Primes | 3 955 219 | 3 955 162 |
| Écart de réévaluation | 634 | 634 |
| Réserves | 85 886 | 85 886 |
| Report à nouveau | (1 446 291) | (935 528) |
| Résultat net | 510 764 | 1 657 926 |
| Total I | 3 110 791 | 4 768 716 |
| Provisions pour risques et charges | 1 981 | 1 090 |
| Dettes financières | 1 306 196 | 1 309 766 |
| Dettes d'exploitation | 4 568 | 4 680 |
| Autres dettes | 5 961 | 4 689 |
| Écarts de conversion | - | - |
| Total II | 1 318 706 | 1 320 225 |
| TOTAL DU PASSIF (I + II) | 4 429 497 | 6 088 941 |

1.1.2 Compte de résultat de la Société

| <i>En milliers d'euros</i> | 31/12/2021 | 31/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 2 933 | 2 086 |
| Reprises sur provisions, transferts de charges | 919 | 1 257 |
| Autres produits d'exploitation | 8 | - |
| Services extérieurs | (7 275) | (9 136) |
| Impôts taxes et versements assimilés | (310) | (455) |
| Charges de personnel | (3 898) | (5 366) |
| Autres | (1 478) | (1 135) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | (10 164) | (346) |
| Résultat d'exploitation | (19 265) | (13 095) |
| Produits financiers | 567 163 | 1 773 344 |
| Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 112 035 | 112 035 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 18 | 293 |
| Différences positives de change | 1 110 | 16 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges financières | 454 000 | 1 661 000 |
| Charges financières | (149 534) | (102 597) |
| Dotations financières aux amortissements et aux provisions | (1) | (1) |
| Intérêts et charges assimilées | (148 346) | (102 582) |
| Différences négatives de change | (1 187) | (14) |
| Résultat financier | 417 629 | 1 670 747 |
| Résultat courant avant impôt | 398 364 | 1 657 652 |
| Produits exceptionnels | 168 807 | - |
| Charges exceptionnelles | (56 442) | 101 |
| Résultat exceptionnel | 112 365 | 101 |
| Impôts sur les bénéfices | 35 | 173 |
| RÉSULTAT NET | 510 764 | 1 657 926 |

1.1.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

En milliers d'euros sauf indications contraires.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 6 089 millions d'euros et au compte de résultat qui dégage un gain de 1 658 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La société Vallourec S.A. établit des comptes consolidés.

A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les dépréciations de titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement ANC n° 2014-03) en application des principes fondamentaux (indépendance des exercices, non-compensation, coût historique, intangibilité du bilan d'ouverture, continuité d'exploitation, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

Immobilisations corporelles

En application du Règlement ANC n° 2014-03, l'approche par composants réalisée par la Société consiste, sur la base d'analyses techniques notamment, à immobiliser de manière individuelle certains éléments significatifs d'un même investissement du fait de leurs utilisations et de leurs rythmes de consommation spécifiques.

L'évaluation des immobilisations corporelles comprend :

- leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Ces dernières figurent au bilan pour leur valeur d'apport ;
- les remises, rabais et ristournes éventuels ;

- les coûts directement imputables à leur mise en place ;
- les coûts de démantèlement éventuels ;
- les frais financiers liés à l'acquisition d'immobilisation ne sont pas activés.

Les amortissements techniques (comptables) sont calculés suivant le mode linéaire ou variable sur la durée réelle d'utilisation prévue.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués suivant le mode dégressif et sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, sauf pour les composants amortis sur des durées réelles.

Titres de participation

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Lors de chaque clôture, la Société compare la valeur nette comptable des titres de participation à leur valeur d'utilité et constitue une

provision en résultat financier lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du Groupe pour les cinq premières années, d'une projection sur les trois années suivantes et d'une valeur terminale.

Actions propres

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement. Les surplus d'actions non affectées à des plans définis sont classés en immobilisations financières.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans

d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Les taux de dépréciation s'appliquent créance par créance en fonction des probabilités de recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés ont été classées en valeurs mobilières de placement.

Conversion des opérations en monnaies étrangères et instruments financiers

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La Société enregistre les opérations en devises adossées à des contrats de couverture éligibles à la comptabilité de couverture, au cours couvert.

La valeur cumulée de la variation de la valeur temps (soit la variation entre le cours à terme de la couverture à la date de clôture et le cours couvert) est comptabilisée à chaque clôture dans un compte de bilan – Instrument dérivé. La variation du report / déport entre l'ouverture et la clôture impacte le résultat de la période. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces variations sont comptabilisées en résultat d'exploitation (cf. Règlement ANC 2015-05), elles figuraient en résultat financier préalablement.

La variation de valeur temps (report / déport) est comptabilisée de manière indépendante du chiffre d'affaires.

En application du Règlement ANC 2015-05, la variation de valeurs des opérations en position ouverte isolée est inscrite au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les variations qui correspondent à un gain latent.

Les gains latents n'interviennent pas dans le compte de résultat. Lorsqu'une opération engendre une perte latente, celle-ci entraîne la constitution d'une provision en résultat financier à hauteur de cette moins-valeur latente.

Provisions pour risques et charges

PENSION DE RETRAITE

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Suite à la publication d'une décision de L'IFRS IC en mai 2021 visant à clarifier la période de provisionnement des indemnités de fins de carrière, l'ANC a mis à jour en novembre 2021, sa recommandation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite. En application de ANC 2013-02 du 7-13-2013 modifiée le 5 novembre 2021, il convient d'attribuer le coût de ces avantages aux dernières années de service nécessaires à leur acquisition avant l'âge de départ en retraite (et de ne pas reconnaître l'avantage de façon étalée sur l'intégralité de la carrière du salarié).

Le montant de la provision au titre des droits acquis a été modifié dans les comptes 2021, afin de tenir compte de cette interprétation, ce qui constitue un changement de méthode. Le montant comptabilisé est non significatif.

Au 31 décembre 2022, le taux d'actualisation reposait sur l'indice IBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité supérieure à 10 ans. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières. L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100 % des cas est retenue.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Les hypothèses actuarielles varient suivant la spécificité des régimes en vigueur dans la Société et selon la (les) convention(s) collective(s) applicable(s).

Produits et charges exceptionnels

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3,65 % (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 2 % ;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité générationnelle TPGF05 / TPGH05.

PROVISION SUR ACTIONS AFFECTÉES À DES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuées du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ; et
- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au prorata temporis, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

AUTRES PROVISIONS

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

C – Notes relatives aux postes de bilan

1 Mouvements de l'actif immobilisé

Les valeurs brutes des postes de l'actif immobilisé ont enregistré les mouvements suivants au cours de l'exercice :

| Actif immobilisé – Valeurs nettes | 31/12/2021 | Entrées / Dotations | Sorties / Reprises | 31/12/2022 | Dont écart de réévaluation | Dont entreprises liées |
|--|------------------|------------------------|-----------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 414 | - | - | 414 | - | - |
| Marques | 414 | - | - | 414 | - | - |
| Immobilisations corporelles | 88 | - | - | 88 | - | - |
| Terrains | 88 | - | - | 88 | - | - |
| Titres de participations | 2 308 429 | - | 1 661 000 | 3 969 429 | - | - |
| Titres de participations | 4 856 429 | - | - | 4 856 429 | - | - |
| Provision titres de participation | (2 548 000) | - | 1 661 000 | (887 000) | - | - |
| Titres immobilisés et actions propres | - | - | - | - | - | - |
| Créances, prêts, autres | 1 700 875 | 502 | 645 | 1 700 732 | - | - |
| Prêts | 1 700 875 | 502 | 645 | 1 700 732 | - | - |
| Intérêts courus | - | - | - | - | - | - |
| TOTAUX | 4 009 806 | 502 | 1 661 645 | 5 670 663 | - | - |

TITRES DE PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2022, les titres de Vallourec Tubes SAS, qui portent toutes les participations du groupe Vallourec, sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité déterminée à partir des flux de trésorerie attendus sur la durée du plan stratégique du Groupe pour les cinq premières années, d'une projection sur les trois années suivantes et d'une valeur terminale.

Toutes les informations prévisionnelles sont dérivées du budget et des prévisions approuvées par le Comité Exécutif du Groupe en décembre 2022. L'évaluation réalisée au 31 décembre 2022 a conduit à comptabiliser une reprise de dépréciation des titres Vallourec Tubes de 1,7 milliards d'euros.

CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prêts

Vallourec S.A. a mis en place un prêt de 1 700 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale. Ce prêt est rémunéré à 6,50 % et à maturité au 31 décembre 2023.

2 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

SICAV ET FONDS COMMUN DE PLACEMENT

| | 31/12/2021 | 31/12/2022 | Entrées (Sorties) | Dotations | Reprises |
|------------------------------------|--------------|------------|-------------------|-----------|----------|
| Compte à terme | 5 010 | - | (5 010) | - | - |
| Sicav et fonds commun de placement | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 5 010 | - | (5 010) | - | - |

Vallourec S.A. fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec S.A. ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

ACTIONS PROPRES

| | 31/12/2021 | Entrées | Sorties | 31/12/2022 |
|------------------------|------------|----------|----------|------------|
| Actions propres | 869 | 645 | 815 | 699 |
| Provision dépréciation | - | - | - | - |
| TOTAL | 869 | - | - | 699 |

Les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

3 État des créances et des dettes

| Totaux | Valeur brute | Dont produits à recevoir | Dont entreprises liées | Valeur brute - 1 an | Valeur brute + 1 an |
|--|------------------|--------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| Créances et prêts des immobilisations financières | 1 700 000 | - | 1 700 000 | 700 000 | 1 000 000 |
| Créances d'exploitation | 1 359 | 286 | 1 029 | 1 359 | - |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 006 | 286 | 1 006 | 1 006 | - |
| Autres créances d'exploitation | 330 | - | - | 330 | - |
| Fournisseurs débiteurs / Acomptes | 23 | - | 23 | 23 | - |
| Autres créances | 415 750 | - | 411 134 | 415 750 | - |
| État – Impôt sur les sociétés | 4 616 | - | - | 4 616 | - |
| Avance trésorerie intragroupe | 411 134 | - | 411 134 | 411 134 | - |
| TOTAUX | 2 117 109 | 286 | 2 112 163 | 1 117 109 | 1 000 000 |

Prêts accordés au cours de l'exercice : Néant.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : Néant.

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

| Dettes | Valeur brute | Dont charges à payer | Dont entreprises liées | - 1 an | + 1 an | + 5 ans |
|--|------------------|----------------------|------------------------|------------------|--------------|----------------|
| Dettes financières | 1 309 766 | 24 407 | - | 1 045 707 | 2 059 | 262 000 |
| Emprunts obligataires non convertibles | 1 023 359 | - | - | 1 023 359 | - | - |
| Emprunts obligataires convertibles | - | - | - | - | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 24 407 | 24 407 | - | 22 348 | 2 059 | - |
| Emprunts et dettes financières diverses | 262 000 | - | - | - | - | 262 000 |
| Dettes d'exploitation | 4 680 | 2 739 | 857 | 4 511 | 169 | - |
| Dettes fournisseurs | 2 256 | 474 | 857 | 2 087 | 169 | - |
| Dettes fiscales & sociales | 2 424 | 2 264 | - | 2 424 | - | - |
| Autres dettes | 4 689 | 51 | 4 554 | 4 600 | 89 | - |
| Autres dettes hors exploitation | 4 689 | 51 | 4 554 | 4 600 | 89 | - |
| TOTAUX | 1 319 135 | 27 197 | 5 411 | 1 054 818 | 2 317 | 262 000 |

DETTES FINANCIÈRES

Emprunt obligataire

| Emprunt obligataire (en millions d'euros) | Montant nominal | Échéance | Taux facial | Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 |
|--|-----------------|-----------|-------------|--|
| Emprunt obligataire – juin 2021 ^(a) | 1 023 | Juin 2026 | 8,500 % | 1 023 |
| TOTAL | 1 023 | | | 1 023 |

(a) Emprunt comportant une option de rachat à la main de l'emprunteur à partir du 30 juin 2023.

L'emprunt obligataire a été émis à la date de restructuration financière par voie de compensation à due concurrence avec les créances résiduelles restructurées.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne

ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Cet emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation.

Emprunts et dettes auprès des établissements financiers

| En millions d'euros | Montant nominal | Échéance | Taux facial | Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 |
|--|-----------------|-----------|-------------|--|
| Prêts garantis par l'État (PGE) – juin 2021 ^(a) | 262 | Juin 2027 | 1,837 % | 262 |
| Ligne de crédit confirmée – juin 2021 | 462 | Juin 2026 | 5,000 % | |
| TOTAL | 724 | | | 262 |

(a) L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027. Les PGE sont présentés à un taux facial de 1,8370 % (incluant la commission de garantie)

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE (« le crédit »), sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Convenant bancaire

La ligne de crédit confirmée de 462 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio de d'endettement retraité (« covenant bancaire ») sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant et pour la première fois le 31 décembre 2023.

Le non-respect de ce ratio de covenant bancaire pourrait entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit et de l'emprunt obligataire.

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil et en Chine.

Dans le cadre de la restructuration financière, Vallourec S.A. a restructuré l'ensemble de son passif financier le 30 juin 2021. Cela s'est traduit par un désendettement de 1,7 milliard d'euros et le refinancement de la dette résiduelle via la mise-en-place de nouveaux instruments de dette qui ont une maturité de cinq ans ou une maturité initiale inférieure mais qui peut être prorogée à la main de l'émetteur conformément aux dispositions contractuelles jusqu'au 30 juin 2027.

La ligne de crédit de Vallourec S.A. (462 millions d'euros) non tirée au 31 décembre 2022, ne bénéficie pas de sûreté, ou de garantie et est en pari-passu avec les prêts garantis par l'État (PGE) et l'emprunt obligataire. Le financement obligataire est exclusivement mis en place par Vallourec S.A.

En complément de ces financements bancaires et obligataires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Vallourec S.A. n'a procédé à aucune émission au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, Vallourec S.A. n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, B, par Standard & Poor's.

4 Frais d'émission d'emprunts

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil national de la comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

| | 31/12/2021 | Augmentation | Diminution | 31/12/2022 |
|-----------------------------|------------|--------------|------------|------------|
| Frais d'émission d'emprunts | - | - | - | - |

5 Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

| | Nombre d'actions | Capital | Résultat de l'exercice | Primes et réserves | Capitaux propres |
|--|--------------------|--------------|------------------------|--------------------|------------------|
| Situation au 31/12/2020 | 11 449 694 | 229 | (3 093 524) | 4 071 075 | 977 780 |
| Affectation du résultat 2020 | - | - | 3 093 524 | (3 093 524) | - |
| Augmentation de capital | 217 478 734 | 4 350 | - | 1 617 886 | 1 622 236 |
| Changement de méthode MDT IDR – IFRIC 21 | - | - | - | 11 | 11 |
| Dividende distribué | - | - | - | - | - |
| Résultat 2021 | - | - | 510 764 | - | 510 764 |
| Variation | 217 478 734 | 4 350 | 3 604 288 | (1 475 627) | 2 133 011 |
| Situation au 31/12/2021 | 228 928 428 | 4 579 | 510 764 | 2 595 448 | 3 110 791 |
| Affectation du résultat 2021 | - | - | (510 764) | 510 764 | - |
| Augmentation de capital | - | 57 | - | (57) | - |
| Dividende distribué | - | - | - | - | - |
| Résultat 2022 | - | - | 1 657 926 | - | 1 657 926 |
| Variation | - | 57 | 1 147 162 | 510 707 | 1 657 926 |
| SITUATION AU 31/12/2022 | 228 928 428 | 4 636 | 1 657 926 | 3 106 155 | 4 768 717 |

Le capital de Vallourec est composé de 231 777 627 actions ordinaires au nominal de 0,02 euro entièrement libérés.

Les variations du capital de la Société au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

| <i>(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)</i> | Nombre d'actions | Valeur nominale | Capital social en euros |
|---|--------------------|-----------------|-------------------------|
| Capital social au 31 décembre 2021 | 228 928 428 | 0,02 | 4 578 569 |
| Augmentation de capital avec DPS par émission d'actions nouvelles | 2 849 199 | 0,02 | 56 984 |
| CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 231 777 627 | 0,02 | 4 635 553 |

Les capitaux propres s'établissent à 4 769 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 3 111 millions au 31 décembre 2021.

6 Actionnariat salarié

PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2022 au profit de certains dirigeants, mandataires sociaux et salariés du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2011 à 2020 ont été recalculés pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 0,89929516 sur le nombre d'options attribuées et sur le prix d'exercice).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

| | Plan 2014 | Plan 2015 | Plan 2016 | Plan 2017 | Plan 2018 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Date d'attribution | 15/04/2014 | 15/04/2015 | 18/05/2016 | 18/05/2017 | 15/06/2018 |
| Date de maturité | 15/04/2018 | 15/04/2019 | 18/05/2020 | 18/05/2021 | 15/06/2022 |
| Date d'expiration | 15/04/2022 | 15/04/2023 | 18/05/2024 | 18/05/2025 | 15/06/2026 |
| Prix d'exercice en euros | 832,03 | 488,14 | 140,29 | 216,55 | 197,84 |
| Nombre d'options attribuées | 16 977 | 17 656 | 15 216 | 8 135 | 9 851 |

| | Plan 2019 | Plan 2020 | Plan 2021 | Plan 2022 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Date d'attribution | 17/06/2019 | 15/06/2020 | 13/10/2021 | 04/06/2022 |
| Date de maturité | 17/06/2023 | 15/06/2024 | 13/10/2025 | 04/06/2026 |
| Date d'expiration | 17/06/2027 | 15/06/2030 | 13/10/2031 | 04/06/2032 |
| Prix d'exercice en euros | 79,14 | 33,60 | 7,26 | 12,65 |
| Nombre d'options attribuées | 9 851 | 89 462 | 123 518 | 58 425 |

Évolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

| En nombre d'options | 2021 | 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Options en circulation au 1^{er} janvier | 143 877 | 254 288 |
| Options exercées | - | - |
| Options devenues caduques | (22 782) | (8 776) |
| Options radiées | (7 396) | (8 763) |
| Options distribuées sur l'exercice | 123 518 | 58 425 |
| Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2020 | 17 071 | - |
| OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE | 254 288 | 295 174 |
| Dont options pouvant être exercées | 25 607 | 18 745 |

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2022, le prix d'exercice moyen des actions est de 35,3 euros.

| Valorisation des plans ^(a) | Plan 2021 ^(a) | Plan 2022 |
|--|--------------------------|-----------|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 7,53 € | 12,88 € |
| Volatilité ^(b) | 35 % | 40 % |
| Taux sans risque ^(c) | - 0,03 % | 1,42 % |
| Prix d'exercice | 7,26 € | 12,65 € |
| Taux de dividendes ^(d) | 3,00 % | 3,00 % |
| Juste valeur de l'option ^(e) | 1,89 € | 4,67 € |

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

(e) La juste valeur pour le Directoire et l'Operational Committee est de 4,67 euros pour le plan 2022.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2017 à 2022 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2017 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'actions attribuées) :

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

| Plans d'attribution d'actions de performance | Plan 2018 | Plan 2019 | Plan 2020 | Plan 2021 | Plan 2022 |
|--|--|--|--------------------|---|---|
| Date d'attribution | 15/06/2018 | 17/06/2019 | 15/06/2020 | 13/10/2021 | 04/06/2022 |
| Durée d'acquisition | 3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français) | 3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français) | 3 ans | 3 ans | 3 ans |
| Durée de conservation | 2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français) | 2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français) | Néant | Néant | Néant |
| Conditions de performance | Oui ^(a) | Oui ^(b) | Oui ^(c) | Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(d) | Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(e) |
| Nombre théorique d'actions attribuées | 39 756 | 39 595 | 64 747 | 289 396 | 231 410 |

(a) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2018 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(b) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(c) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022,

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(d) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023,

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(e) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024,

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

Évolution du nombre d'actions

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

| En nombre d'actions | 2021 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier | 78 664 | 398 664 |
| Actions livrées sur l'année | (24 923) | (38 739) |
| Surperformances | | 9 447 |
| Actions annulées | (9 434) | (22 695) |
| Actions attribuées sur l'année | 289 396 | 231 410 |
| Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2020 | 64 961 | - |
| NOMBRE D' ACTIONS EN COURS D' ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE | 398 664 | 578 087 |

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

| Valorisation des plans ^(a) | Plan 2021 ⁽¹⁾ | Plan 2022 |
|--|--------------------------|-----------|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 7,53 € | 12,88 € |
| Taux sans risque ^(b) | - 0,44 % | 0,62 % |
| Taux de dividendes ^(c) | 3 % | 3 % |
| Juste valeur de l'action | 6,87 € | 11,76 € |
| Nombre d'actions attribuées | 289 396 | 231 410 |

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(1) Les chiffres de l'exercice 2020 ont été recalculés pour tenir compte de la division par 1,89929156 du nominal de l'action et de la multiplication par 1,89929156 consécutive du nombre d'actions décidée par le Président du Directoire en date du 30 juin 2021.

MANAGEMENT EQUITY PLAN

Au cours de l'exercice 2022, le groupe Vallourec a attribué de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Plan MEP du 4 juin 2022

Le plan « MEP » du 4 juin 2022 attribue 3 800 447 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en deux enveloppes : 57 359 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférences.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

| Valorisation des plans | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Tranche 4 | Tranche 5 |
|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 12,88 € | 12,88 € | 12,88 € | 12,88 € | 12,88 € |
| Date d'acquisition ^(a) | 30 % 04/06/2023 70 % 04/06/2027 | 30 % 04/06/2024 70 % 04/06/2027 | 30 % 04/06/2025 70 % 04/06/2027 | 30 % 04/06/2026 70 % 04/06/2027 | 30 % 04/06/2027 70 % 04/06/2027 |
| Durée de conservation | 5 ans |
| Conditions de performance ^(b) | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Volatilité ^(c) | 51 % | 52 % | 50 % | 48 % | 45 % |
| Taux sans risque ^(d) | - 0,08 % | 0,38 % | 0,62 % | 0,80 % | 0,94 % |
| Taux de dividendes ^(e) | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % |
| Juste valeur de l'action | 9,20 € | 8,96 € | 8,93 € | 8,85 € | 8,80 € |
| Nombre d'actions attribuées | 11 472 | 11 472 | 11 472 | 11 472 | 11 471 |

(a) La condition d'acquisition « juridique » se situe entre un et cinq ans selon la tranche. Or, à l'issue de cette période, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition juridique et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à cinq années.

(b) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 euros.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

| Valorisation des plans | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 12,88 € | 12,88 € | 12,88 € |
| Durée d'acquisition ^(a) | 30 % : 1,60 an 70 % : 4,07 ans | 30 % : 1,96 an 70 % : 4,07 ans | 30 % : 2,43 ans 70 % : 4,07 ans |
| Durée de conservation ^(a) | 4,07 ans | 4,07 ans | 4,07 ans |
| Conditions de performance ^(b) | Oui | Oui | Oui |
| Volatilité ^(c) | 48 % | 48 % | 48 % |
| Taux sans risque ^(d) | 0,80 % | 0,80 % | 0,80 % |
| Taux de dividendes ^(e) | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % |
| Juste valeur de l'action | 7,55 € | 5,96 € | 4,01 € |
| Nombre d'actions attribuées | 1 723 917 | 1 723 918 | 295 253 |

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 4,07 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 4,07 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,60 an, 1,96 an et 2,43 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 4 juillet 2022

Le plan « MEP » du 4 juillet 2022 attribue 276 458 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

| Valorisation des plans | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
|--|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 10,46 € | 10,46 € | 10,46 € |
| Durée d'acquisition ^(a) | 30 % : 1,89 an 70 % : 4 ans | 30 % : 2,19 ans 70 % : 4 ans | 30 % : 2,57 ans 70 % : 4 ans |
| Durée de conservation ^(a) | 4 ans | 4 ans | 4 ans |
| Conditions de performance ^(b) | Oui | Oui | Oui |
| Volatilité ^(c) | 49 % | 49 % | 49 % |
| Taux sans risque ^(d) | 1,22 % | 1,22 % | 1,22 % |
| Taux de dividendes ^(e) | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % |
| Juste valeur de l'action | 5,70 € | 4,33 € | 2,67 € |
| Nombre d'actions attribuées | 124 896 | 124 896 | 26 666 |

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de quatre ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à quatre années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,89 an, 2,19 ans et 2,57 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 14 juillet 2022

Le plan « MEP » du 14 juillet 2022 attribue 810 416 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

| Valorisation des plans | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 8,95 € | 8,95 € | 8,95 € |
| Durée d'acquisition ^(a) | 30 % : 2,08 ans 70 % : 4 ans | 30 % : 2,37 ans 70 % : 4 ans | 30 % : 2,77 ans 70 % : 4 ans |
| Durée de conservation ^(a) | 4 ans | 4 ans | 4 ans |
| Conditions de performance ^(b) | Oui | Oui | Oui |
| Volatilité ^(c) | 49 % | 49 % | 49 % |
| Taux sans risque ^(d) | 1,22 % | 1,22 % | 1,22 % |
| Taux de dividendes ^(e) | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % |
| Juste valeur de l'action | 3,96 € | 2,93 € | 1,66 € |
| Nombre d'actions attribuées | 374 652 | 374 652 | 61 112 |

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de quatre ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à quatre années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 2,08 ans, 2,37 ans et 2,77 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 26 juillet 2022

Le plan « MEP » du 26 juillet 2022 attribue 429 166 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

| Valorisation des plans | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 8,74 € | 8,74 € | 8,74 € |
| Durée d'acquisition ^(a) | 30 % : 2,09 ans 70 % : 3,9 ans | 30 % : 2,38 ans 70 % : 3,9 ans | 30 % : 2,7 ans 70 % : 3,9 ans |
| Durée de conservation ^(a) | 3,9 ans | 3,9 ans | 3,9 ans |
| Conditions de performance ^(b) | Oui | Oui | Oui |
| Volatilité ^(c) | 50 % | 50 % | 50 % |
| Taux sans risque ^(d) | 0,62 % | 0,62 % | 0,62 % |
| Taux de dividendes ^(e) | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % |
| Juste valeur de l'action | 3,71 € | 2,74 € | 1,55 € |
| Nombre d'actions attribuées | 196 527 | 196 527 | 36 112 |

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,9 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,9 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 2,09 ans, 2,38 ans et 2,7 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 12 septembre 2022

Le plan « MEP » du 12 septembre 2022 attribue 16 168 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

| Valorisation des plans | Tranche 1 | Tranche 2 |
|--|----------------------------------|--------------------------------|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 10,60 € | 10,60 € |
| Durée d'acquisition ^(a) | 30 % : 1,72 an 70 % : 3,8 ans | 30 % : 2 ans 70 % : 3,8 ans |
| Durée de conservation ^(a) | 3,8 ans | 3,8 ans |
| Conditions de performance ^(b) | Oui | Oui |
| Volatilité ^(c) | 51 % | 51 % |
| Taux sans risque ^(d) | 1,54 % | 1,54 % |
| Taux de dividendes ^(e) | 3,00 % | 3,00 % |
| Juste valeur de l'action | 5,66 € | 4,44 € |
| Nombre d'actions attribuées | 8 084 | 8 084 |

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,8 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,8 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1 et 2 seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros et 20,22 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,72 an et 2 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 14 décembre 2022

Le plan « MEP » du 14 décembre 2022 attribue 95 502 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

| Valorisation des plans | Tranche 1 | Tranche 2 |
|--|----------------------------------|--------------------------------|
| Prix de l'action à la date d'attribution | 10,70 € | 10,70 € |
| Durée d'acquisition ^(a) | 30 % : 1,76 an 70 % : 3,5 ans | 30 % : 2 ans 70 % : 3,5 ans |
| Durée de conservation ^(a) | 3,5 ans | 3,5 ans |
| Conditions de performance ^(b) | Oui | Oui |
| Volatilité ^(c) | 50 % | 50 % |
| Taux sans risque ^(d) | 2,11 % | 2,11 % |
| Taux de dividendes ^(e) | 3,00 % | 3,00 % |
| Juste valeur de l'action | 5,61 € | 4,26 € |
| Nombre d'actions attribuées | 47 751 | 47 751 |

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,5 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,5 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1 et 2 seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros et 20,22 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,76 an et 2 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Évolution du nombre d'actions

L'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition sur le plan « Management Equity Plan » 2022 est la suivante :

| En nombre d'actions | Actions ordinaires | Actions de performance |
|---|--------------------|------------------------|
| Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2022 | 1 595 700 | 3 575 621 |
| Actions livrées sur l'année | (300 571) | (2 548 628) |
| Actions annulées | (367 000) | (1 026 993) |
| Actions attribuées sur l'année | 57 359 | 5 370 798 |
| NOMBRE D'ACTION EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 985 488 | 5 370 798 |

7 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

| | 31/12/2021 | Dotations | Reprises utilisées | 31/12/2022 |
|--|--------------|------------|--------------------|--------------|
| Provisions pour perte de change | 1 | 1 | - | 2 |
| Provisions pour départ à la retraite | 235 | - | 235 | - |
| Provisions retraite complémentaire | 593 | - | 114 | 479 |
| Provisions pour charges actions de performance | 1 137 | 345 | 888 | 594 |
| Provisions contentieux | 15 | - | - | 15 |
| TOTAL | 1 981 | 347 | 1 237 | 1 090 |
| Dont comptabilisés en exploitation | - | 347 | 1 237 | - |
| Dont comptabilisés en financier | - | - | - | - |

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020) s'élève à 0,6 million d'euros.

PROVISIONS POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2022, est à 0 contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2021.

PROVISIONS POUR RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2022, est de 0,5 millions d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0. Les engagements non reconnus au bilan correspondraient à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

INFORMATION SUR LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Vallourec S.A. peut avoir recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2022, Vallourec S.A. n'a pas de dette à taux variable et n'a pas contracté d'instruments de couverture de risque de taux.

INFORMATION SUR LES RISQUES DE CHANGE

Au 31 décembre 2022, Vallourec S.A. n'a pas d'exposition significative au risque de change et n'a pas contracté d'instrument de couverture du risque de change.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

1 Résultat d'exploitation

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros correspond principalement à la refacturation des prestations à sa filiale Vallourec Tubes pour 1,8 million d'euros et des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salarié aux filiales du Groupe.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisant 16,4 millions d'euros sont essentiellement constituées d'honoraires, de charges de personnel, et des résultats induits par les programmes d'attribution d'actions gratuites et des commissions, frais d'émission d'emprunt et des dotations aux provisions.

2 Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges financières : Néant.

Produits financiers : 112 millions d'euros.

3 Résultat financier

| | 31/12/2021 | 31/12/2022 |
|--|-----------------|------------------|
| Produits financiers ^(a) | 112 052 | 112 328 |
| Charges d'intérêts | (148 346) | (102 583) |
| Coût financier net | (36 294) | 9 745 |
| Variation des provisions sur titres de participation | 454 000 | 1 661 000 |
| Autres charges et produits financiers | (77) | 1 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 417 629 | 1 670 746 |

(a) Dont 112,0 millions d'euros correspondant aux intérêts des prêts avec Vallourec Tubes SAS.

Le résultat financier présente un profit de 1 671 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un profit de 418 millions d'euros en 2021. Son évolution s'explique d'une part par une reprise de la provision pour dépréciations des titres de sa filiale Vallourec Tubes (1 661 millions d'euros en 2022 contre une reprise de 454 millions d'euros en 2021), et d'autre part par une diminution des charges d'intérêts

(102,6 millions d'euros en 2022 contre 148,3 millions d'euros en 2021). Le coût financier net est constitué par les frais et intérêts sur emprunts obligataires et billets de trésorerie, les commissions d'engagement des lignes bancaires moyen terme et les produits d'intérêts des financements consentis par Vallourec à Vallourec Tubes.

4 Résultat exceptionnel

Néant.

E – Autres informations

1 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de la Société fin 2022 est constitué de trois personnes, dont un mandataire social (Président du Conseil d'Administration).

2 Fiscalité

INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223-A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans.

En 2022, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec S.A., Vallourec Université France, Vallourec Tubes, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil & Gas France, Vallourec One, Vallourec Services.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec S.A. correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec S.A. elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec S.A.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2022 et son déficit reportable est de 2 339,2 millions d'euros à fin 2022.

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

| Nature des différences temporaires | Montant (base) au 31/12/2021 | Montant (base) au 31/12/2022 |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Accroissement | - | - |
| Allègements | 1 312 | 676 |
| Provision pour retraite | 839 | 489 |
| Provision pour actionnariat salarié | 468 | 187 |
| Provision pour congés payés | 5 | - |
| Provision taxe sur les véhicules de tourisme | - | - |

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits reportables propres à la société Vallourec S.A. s'élève à 149,4 millions d'euros.

VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

| | Résultat avant impôt | Impôt dû | Résultat net |
|--|----------------------|------------|------------------|
| Courant | 1 657 652 | - | 1 657 652 |
| Exceptionnel | 101 | - | 101 |
| Sous-total | 1 657 753 | - | 1 657 753 |
| Charge propre à Vallourec (crédit d'impôt) | - | 173 | 173 |
| Résultat lié à l'intégration fiscale | - | - | - |
| TOTAL VALLOUREC | 1 657 753 | 173 | 1 657 926 |

3 Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus au cours de l'exercice se sont élevés à 0,8 million d'euros.

ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec S.A.

4 Les engagements hors bilan

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : néant ;
- indemnité retraite complémentaire : néant ;

- location longue durée véhicule : 14 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

5 Événement postérieur à la clôture

Néant.

6 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2022

| Sociétés | Capital | Autres capitaux propres avant affectation du résultat | Quote-part du capital détenu (%) | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés | Montants des cautions et avals donnés par la Société | Chiffre d'affaires HT relatif à l'exercice clos ⁽¹⁾ | Résultat (bénéfice ou perte) relatif à l'exercice clos ⁽²⁾ | Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice |
|---|---------|---|----------------------------------|-------------------------------------|-----------|--|--|--|---|--|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE VALLOUREC | | | | | | | | | | |
| I. Filiales (50 % au moins) | | | | | | | | | | |
| Société française | | | | | | | | | | |
| Vallourec Tubes | | | | | | | | | | |
| 12, rue de la Verrerie, 92190 Meudon | 622 643 | 1 105 916 | 100 % | 4 856 429 | 3 969 429 | 2 111 295 | | 63 540 | 130 326 | - |
| (1) au 31.12.2021 | | | | | | | | | | |
| (2) au 31.12.2021 | | | | | | | | | | |

7 Résultats financiers des cinq derniers exercices

| En euros, sauf nombre d'actions et effectif | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------------------|--------------------|-----------------|------------------|------------------|
| CAPITAL | | | | | |
| Capital social | 915 975 520 | 915 975 520 | 228 994 | 4 578 569 | 4 635 552 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 457 987 760 | 457 987 760 | 11 449 694 | 228 928 428 | 231 777 627 |
| Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes | - | - | - | - | - |
| Nombre maximal d'actions futures à créer : | | | | | |
| • par conversion d'obligations | - | - | - | - | - |
| • par exercice de droits de souscription | 3 674 986 | 3 180 339 | - | - | - |
| • par remboursement d'obligations | - | - | - | - | - |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 335 242 | 5 381 501 | 2 706 419 | 2 932 804 | 2 086 313 |
| Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions | (70 504 334) | (59 277 273) | (88 504 562) | 66 001 676 | (4 174 959) |
| Impôts sur les bénéfices | 37 169 694 | 566 787 | 56 340 | 35 360 | 172 726 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | - | - | - | - | - |
| Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions | (34 718 136) | (63 647 530) | (3 093 523 915) | 510 763 663 | 1 657 926 018 |
| Résultat distribué | - | - | - | - | - |
| RÉSULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions | (0,07) | (0,13) | (7,73) | 0,29 | (0,02) |
| Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions | (0,08) | (0,14) | (270,18) | 2,23 | 7,15 |
| Dividende attribué à chaque action existante | - | - | - | - | - |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés pendant l'exercice | 5 | 5 | 4 | 4 | 3 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 2 309 412 | 2 313 936 | 1 532 830 | 2 359 910 | 3 679 977 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | 1 069 659 | 1 312 316 | 1 102 907 | 1 330 544 | 1 448 593 |